

École Élémentaire Publique  
21, rue docteur Destouesse  
33112 St Laurent Médoc  
05.56.09.54.65 E.StLaurentMedoc@ac-bordeaux.fr

**Compte Rendu du Conseil d'école du  
Mardi 16 mars 2010**

**Membres présents :**

Enseignants : Mr Moreau, Directeur de l'école

Mmes Monrocq, Renaud, Sarrazin, Portel, Muzas, Rovira., Raveu, Fromentier

Mrs Valette, Pradeau, Paty, Saurat,

Mme Jullien : membre du Rased

Municipalité : M Féron, maire de la commune

Mmes Fischer : 1<sup>o</sup> adjointe Mme Coombs : Adjointe ; Mme Laville : Adjointe

Mrs Peyré Adjoint au maire, Laurent: conseiller Municipal.

Parents élus :

Mmes Bradin, Pasquale ; Bodin, Mr Anton: GPE : Les Dalmatiens

Mmes : Braz : ape, Rougelot fcpe/ape ; Mme Szydelco. Mrs : Commeignes ; Laporte:  
conseil local / fcpe ; Kerleau ape ; Da ros

DDEN : Mme Sarrazin

Parents non élus : Mme Cornu Laporte

**Membres Excusés :**

Mr. Bernard professeurs des écoles

**Ordre du jour**

1. bilan des demandes faites lors du dernier conseil d'école.
2. Prévision des effectifs rentrée scolaire 2010.
3. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h00. Après une présentation des différents participants, M.Moreau ouvre la séance.

M.Kerleau et Mme Braz précisent qu'ils se désolidarisent des représentants des parents d'élèves membres de la FCPE au sein de l'association APE.

Mme Rougelot, au nom de la FCPE, indique au président du conseil qu'elle a deux motions à lire en séance.

M.Moreau présente les différentes questions diverses qui seront abordées.

1 Réorganisation du temps scolaire : enquête de l'Inspection Académique de la Gironde.

2 pause méridienne, surveillance des enfants entre 12h00 et 13h45.

3 vie scolaire : fonctionnement de l'école : horaires, relations parents /enseignants

4 budget : dotation mairie, projets

## ***1 Réorganisation du temps scolaire : enquête de l'Inspection Académique de la Gironde.***

Un document émanant de l'Education Nationale a été remis à chacune des parties composant le conseil d'école (établissement scolaire, municipalité, associations de parents d'élèves). Il doit être rempli dans les 8 jours suivant le conseil d'école.

La FCPE dépose une motion : demande un allègement de la semaine et une réorganisation des vacances. La FCPE refuse de remplir ce questionnaire et demande un large débat départemental.

Cette motion sera jointe au compte rendu du conseil. Les autres parties ont 8 jours pour rendre leur copie qui seront transmises à l'Inspection Académique...

### **Travaux**

#### **Bilan des demandes faites lors du dernier conseil d'école.**

##### **Nouvelles réalisations**

Portail à côté du skate park : les perturbations occasionnées par les jeunes le fréquentant se sont atténuées. Ceci dit, les mois de froid et de mauvais temps n'ont pas été propices au maniement de la planche à roulettes, des rollers ou autre. Attendons les beaux jours !

Le grillage est réparé aussi souvent que nécessaire

Depuis une semaine, l'école élémentaire accueille une élève handicapée en CP/CE1, dans la classe de M. PRADÉAU. Se déplaçant en fauteuil roulant une rampe d'accès a été aménagée. Cette jeune élève devant recevoir des soins, une pièce de l'ancien logement de fonction a été aménagée afin qu'elle puisse recevoir les soins nécessaires. Elle sera assistée de 2 AVS dans la journée et un infirmier viendra lui donner les soins nécessaires. M. MOREAU tient à remercier la municipalité quant à la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les travaux d'aménagement ont été réalisés afin de permettre à cette jeune élève de suivre une scolarité dans les meilleures conditions.

Le prévisionnel pour la construction du nouveau bâtiment de l'école est toujours en cours d'étude.

Les chaises ont été remplacées comme demandé.

Un nouveau photocopieur a été installé dans la salle informatique. Il est relié au réseau et permettra, entre autre, une baisse de la consommation de l'encre sur les imprimantes.

**Sanitaires** : Le problème lié au réseau d'assainissement des sanitaires perdurera jusqu'au chantier de réhabilitation de l'école élémentaire.

**Téléphone du périscolaire** : L'accueil périscolaire n'est, à ce jour, toujours pas pourvu d'un téléphone lui assurant son autonomie.

Un téléphone portable a été demandé à la C.D.C. suite au 1er Conseil d'Ecole. Il n'est toujours pas fourni.

### ***Effectifs***

L'école compte 302 élèves.

60 élèves partent en 6<sup>ème</sup> et 60 élèves arriveront de la maternelle.

Pour l'instant, il y a peu de demandes d'inscription et peut être que le prévisionnel de 315 élèves ne sera pas atteint. L'inspecteur d'Académie fera effectuer un comptage des élèves à la rentrée 2010 afin de confirmer ou infirmer l'ouverture d'une classe supplémentaire.

**Vie scolaire** : fonctionnement de l'école: horaires, relations parents /enseignants pause méridienne : surveillance des enfants entre 12h00 et 13h45.

L'ouverture et la fermeture de l'école pose toujours problème. La sonnette ne fonctionne pas correctement ou alors personne ne l'entend. Il est vrai que le portail de l'école reste ouvert, celui côté cantine l'est occasionnellement. Les enseignants se montrent particulièrement vigilants quant à la présence de personnes étrangères s'introduisant dans l'enceinte de l'établissement.

Les seuls enfants qui sortent de l'école (pour aller récupérer un ballon par exemple) sont sous la surveillance d'un personnel municipal ou d'un enseignant. .

Le matin, les enfants inscrits au périscolaire, doivent absolument emprunter le portail d'accès qui leur est réservé. Ainsi, il n'y a plus d'enfants qui pénètrent dans l'école avec l'arrivée des bus et qui ne sont pas inscrits au périscolaire. En effet, le portail est ouvert et refermé entre l'arrivée de chaque bus. L'école, elle, ouvre ses portes à 8h50. Le problème du téléphone avec le périscolaire n'est toujours pas résolu. En effet, il continue d'utiliser celui de l'école. La mairie prend note et promet de revoir le problème.

Les enseignants sont vigilants quand ils raccompagnent les enfants au portail le soir. Une fois au portail, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. En aucun cas, ils ne sont tenus de les remettre en main propre à leurs parents.

L'interclasse entre 12 heures et 13h45 pose toujours problème ; cependant il semble y avoir une légère amélioration. Un personnel municipal pour surveiller environ 250 enfants. C'est tout de même beaucoup pour une seule personne. M. MOREAU a demandé à cette personne de lui signaler tous les comportements déviants qui sont transférés au service scolaire ; le personnel municipal doit signaler le jour même tout problème rencontré.

Le problème de l'occupation des enfants pendant l'interclasse est à nouveau posé. Une commission pourrait être créée et un questionnaire proposé aux parents. Les associations de parents d'élèves proposent d'enquêter auprès des familles afin de

proposer des alternatives ; ateliers ludiques, sportifs...avec participation financière ou bénévolat.

#### Activités :

- Une initiation rugby est mise en place et un intervenant vient sur 5 semaines. Aller au stade représentant une perte de temps, l'école a demandé une autorisation pour réaliser cette animation sur le terrain herbu entre le COSEC et l'école (acceptée). Même si ce temps d'activité se déroule en dehors de l'enceinte de l'école, il a lieu durant le temps scolaire. Les parents d'élèves ou autres doivent donc se tenir à l'écart afin de ne pas perturber le bon déroulement de cet atelier. Visiblement cela n'est pas clair pour tout le monde, puisqu'une le 12 mars 2010, lors de la séance une enseignante a eu maille à partir avec des parents d'élèves qui ont eu un comportement et des propos détestables. Les faits ont été rapportés à l'Inspecteur de l'éducation nationale. Le Directeur de l'école s'autorise à déposer une plainte auprès de l'inspection académique si ce type d'événement venait à se reproduire

- Il est à noter que certains enfants ne veulent pas partir en classe de neige parce qu'ils n'en ont pas envie ou alors ont quantité d'exigences (portable, jeux vidéos ou autre).

Les classes externées font partie du temps scolaire et sont obligatoires. Si les familles rencontrent des problèmes financiers, des solutions peuvent être trouvées. Ce ne sont pas des vacances ! Les élèves sont encadrés par les enseignants responsables qui veillent à leur sécurité. Monter un projet de classe externée est lourd et fastidieux et si les parents n'incitent pas leurs enfants à y participer où ne font pas un minimum confiance aux enseignants, cela ne se fera plus.

Concernant la classe de neige, sur un panel de 60 enfants, si 10 décident de ne pas partir, le projet de sera plus maintenu. Rappelons que les enfants qui ne partiront pas, seront tenus d'aller à l'école !

#### **4 budget : dotation mairie, projets**

#### Le budget école :

Comme indiqué à l'ensemble des parents d'élèves, l'école avancera le financement la classe de neige (18000 euros) et du voyage en Belgique.

La mairie prendra en charge une partie de ces sorties l'autre étant la participation des parents .Cependant, la subvention n'arrivera qu'en mai/juin.

D'autres sorties à la journée sont programmées

Coût de transport pour d'autres sorties envisagées ou réalisées :

CE2 : Saint Césaire : 1285 euros.

CM2 : cross à Pauillac : 114 euros x 2.

Centre culturel à Pauillac : 2CP, 1CPCE1, 1CE2, 1CM2 : 342 euros.

Bordeaux : 300 euros (plusieurs classes iront).

CE1 : Sablons : 490 euros. Dordogne : 690 euros.

Soulac pour une classe : 190 euros.

Visite du collège de Pauillac : pas chiffré.

3 jours pour la sortie Hourtin pour les CP : 250 euros les 3 jours l'année dernière.

Château de Roquetaillade : pas chiffré.

CM1/CM2 à Pauillac dans le cadre de la balle ovale : pas chiffré.

M. MOREAU a sollicité deux compagnies de transport différentes. Les tarifs sont les mêmes à 1 euros près.

En fin de séance Mme Rougelot, au nom de la FCPE lit la dernière motion :

Celle-ci ne fait l'objet d'aucun commentaire de la part des autres membres du conseil.

La séance est levée à 19h30